

COMITE SYNDICAL DU 29 OCTOBRE 2019

MEMOIRE n°3

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 (ROB)

Informations générales

Références législatives et réglementaires :

- ✓ le Code Général des Collectivités Territoriales
- ✓ l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientation budgétaire
- ✓ le décret 2016-841 du 24 juin 2016 porte sur le contenu ainsi que sur les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire
- ✓ le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Objectif et forme du débat d'orientation budgétaire :

Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire introduit le calendrier budgétaire de l'exercice n+1 et constitue, par ailleurs, une formalité substantielle, au regard de la législation en vigueur et de la jurisprudence administrative constante dans ce domaine.

Pour rappel, son objectif vise à débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif de l'année à venir, en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, les informations permettant d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Dans son format de présentation aux membres de l'assemblée délibérante, le rapport d'orientation budgétaire intègre les orientations budgétaires, ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail).

Le rapport sur lequel se tient le débat donne lieu à une délibération, qui doit faire l'objet d'un vote.

Propos introductif

En premier lieu, et sans vouloir anticiper sur le bilan de mandat, qui sera réalisé début 2020, il me semble important de revenir sur les engagements pris par notre assemblée depuis son installation de 2014 pour cette mandature :

- construire une politique d'investissement structurante, permettant aux membres adhérents de faire face à leurs obligations, s'agissant notamment de la pénétration croissante de la dématérialisation dans les activités des agents territoriaux et dans le service rendu aux administrés.
- contenir les dépenses de fonctionnement, notamment celles afférentes aux chapitres 011 et 012.
- réduction du poids de la contribution pour les membres adhérents, en obérant l'excédent de fonctionnement, chaque année et ce jusqu'à son obération totale.

L'excédent de fonctionnement a de fait permis d'atténuer, sur les exercices budgétaires de 2017 à 2019, l'impact financier résultant de la modification des statuts, laquelle avait été sollicitée par le Conseil Municipal du Blanc-Mesnil, et qui s'est accompagnée, pour 3 des membres adhérents, d'une réduction de leur périmètre d'adhésion, avec l'introduction dans les statuts de compétences optionnelles.

Notre préparation budgétaire pour l'année 2020 s'inscrit ainsi dans un contexte nouveau.

Il n'est certes pas question de remettre en question les orientations fixées par notre assemblée en début de mandature, qui constituent notre feuille de route.

Par contre, l'obération quasi totale de l'excédent de fonctionnement nous oblige à intégrer désormais, dans le budget, les coûts réels des compétences, sans atténuation notable possible.

Je rappelle, à cet effet, mes nombreuses interventions faisant état de cette situation.

Concomitamment, vous constaterez que les dépenses de fonctionnement sont totalement gelées et ceci malgré :

- un indice SYNTEC en progression, qui affecte les coûts de maintenance : + 2% (indice de juillet 2019 par rapport à l'indice de juillet 2018)
- des besoins en prestations de service extérieures, qui affichent une progression pour faire face aux fortes évolutions législatives et réglementaires actuelles et futures, telles que la DSN (Déclaration Sociale Nominative applicable pour les agents publics dès le 1^{er} janvier 2021) et la nomenclature M57.

Et alors même que l'inflation est de + 1,1 % (taux juillet 2019 par rapport à juillet 2018).

Les dépenses prévues sont estimées au plus juste, ce qui leur confère le double caractère d'incontournables et d'incompressibles.

J'ajoute que l'excédent d'investissement estimé à 700 K€ va nous permettre de poursuivre notre politique d'investissement, sans pour autant dégrader notre section de fonctionnement, dans la mesure où les autres charges de fonctionnement restent maîtrisées.

Je vous propose désormais d'examiner ensemble ce rapport et d'en débattre.

LES RECETTES

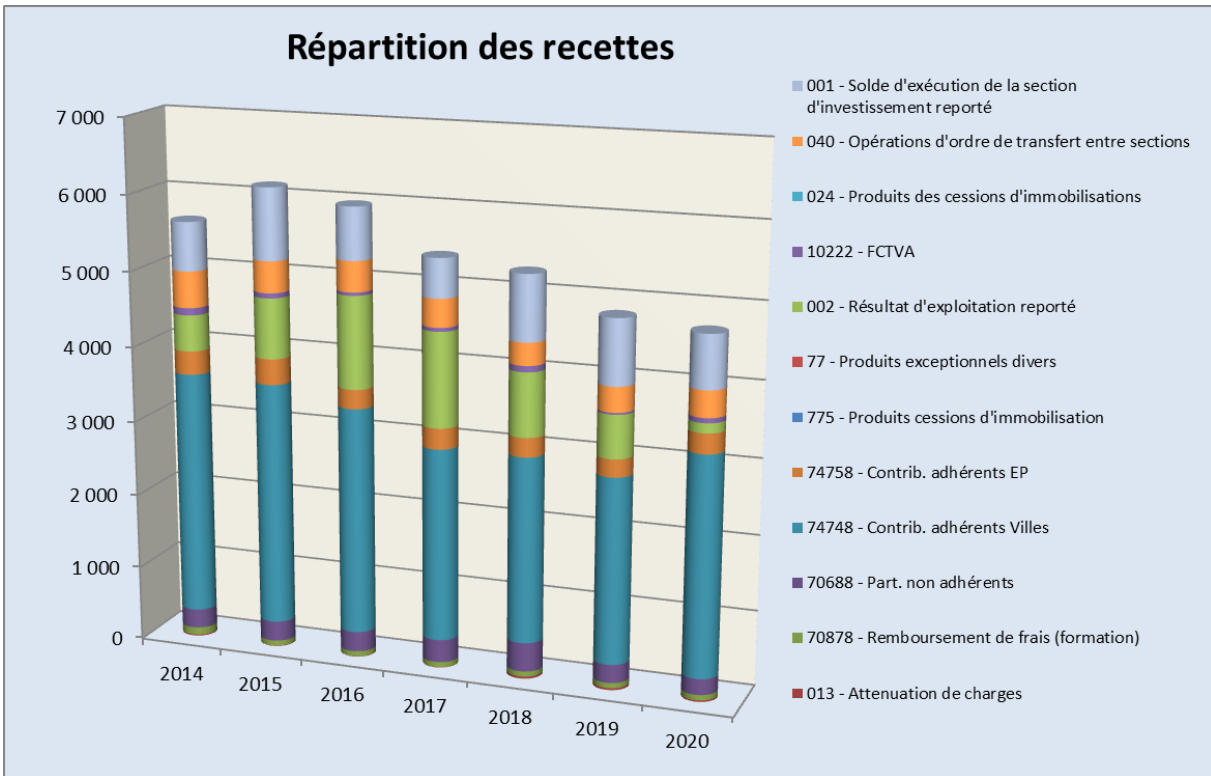
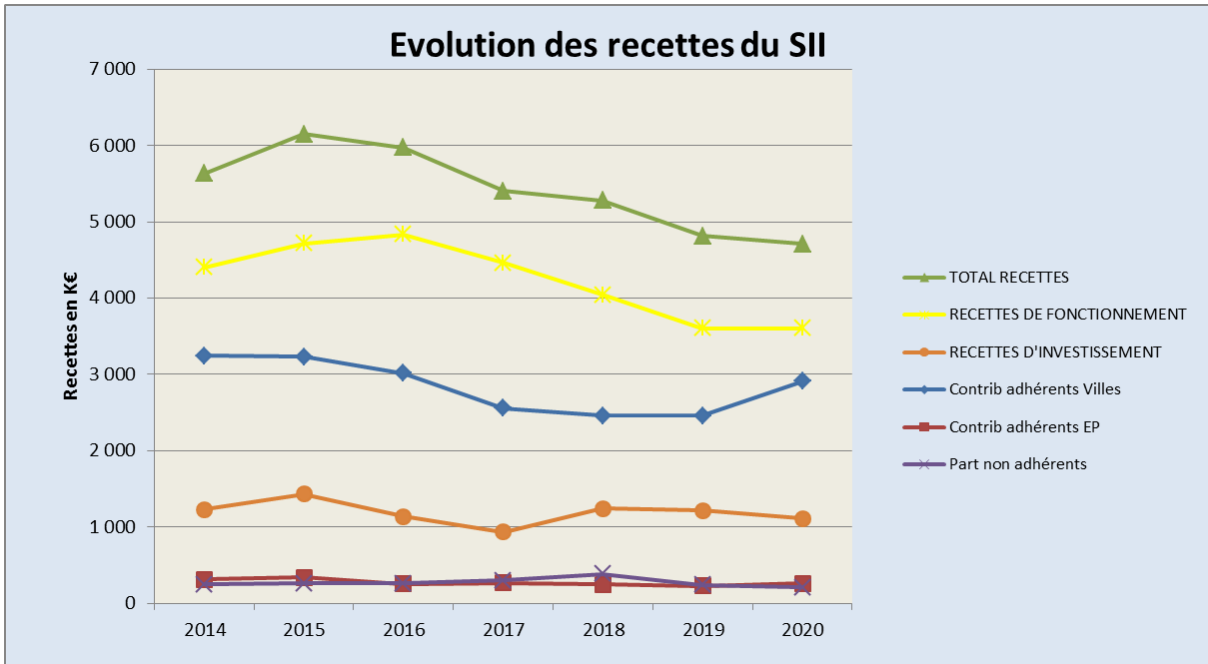
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
013 - Attenuation de charges	16	6	5	5	28	26	21
70878 - Remboursement de frais (for	100	70	70	70	70	70	70
70688 - Part. non adhérents	252	264	265	300	383	242	210
74748 - Contrib. adhérents Villes	3 241	3 232	3 014	2 557	2 461	2 461	2 908
74758 - Contrib. adhérents EP	314	341	255	271	250	230	261
775 - Produits cessions d'immobilisat	0	0	0	0	0	0	0
77 - Produits exceptionnels divers	0	0	0	2	2	2	2
002 - Résultat d'exploitation reporté	480	801	1 225	1 257	845	571	130
TOTAL	4 403	4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	3 602

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10222 - FCTVA	96	67	42	49	80	24	64
024 - Produits des cessions d'immobilisations							
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	484	416	403	370	297	329	346
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	648	949	693	518	863	861	700
Total	1 228	1 432	1 138	937	1 240	1 214	1 110

TOTAL RECETTES	5 631	6 146	5 972	5 399	5 279	4 816	4 712
-----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les prévisions de recettes de fonctionnement sont stables :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 403	4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	3 602

Evolution : De 2014 à 2020 : - 18,2%

Pour 2020, l'équilibre budgétaire s'établit sur des bases constantes (3 602 K€), par rapport à 2019.

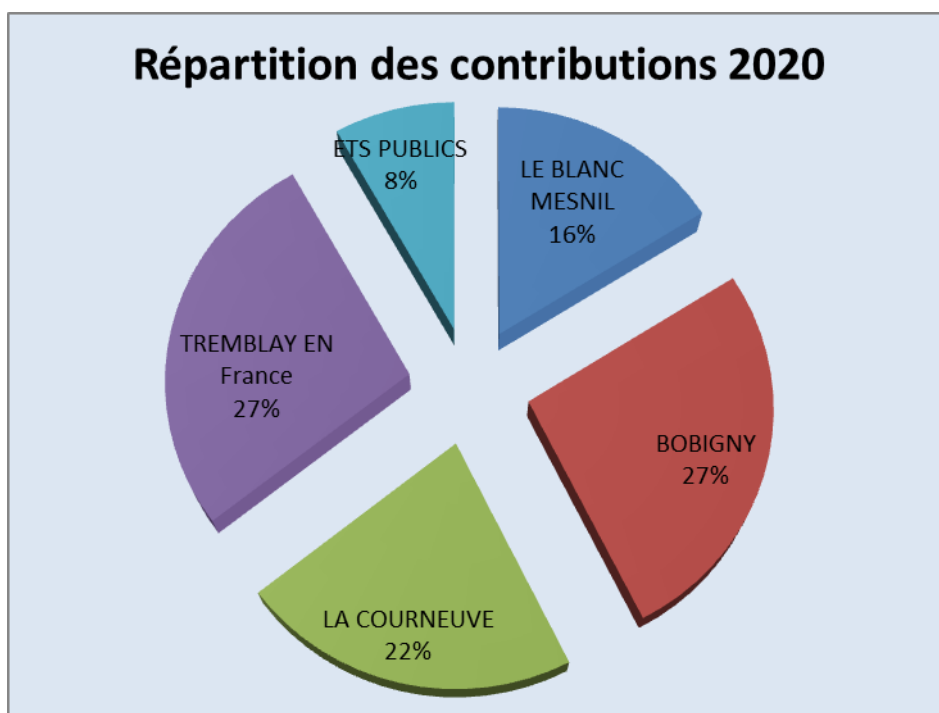
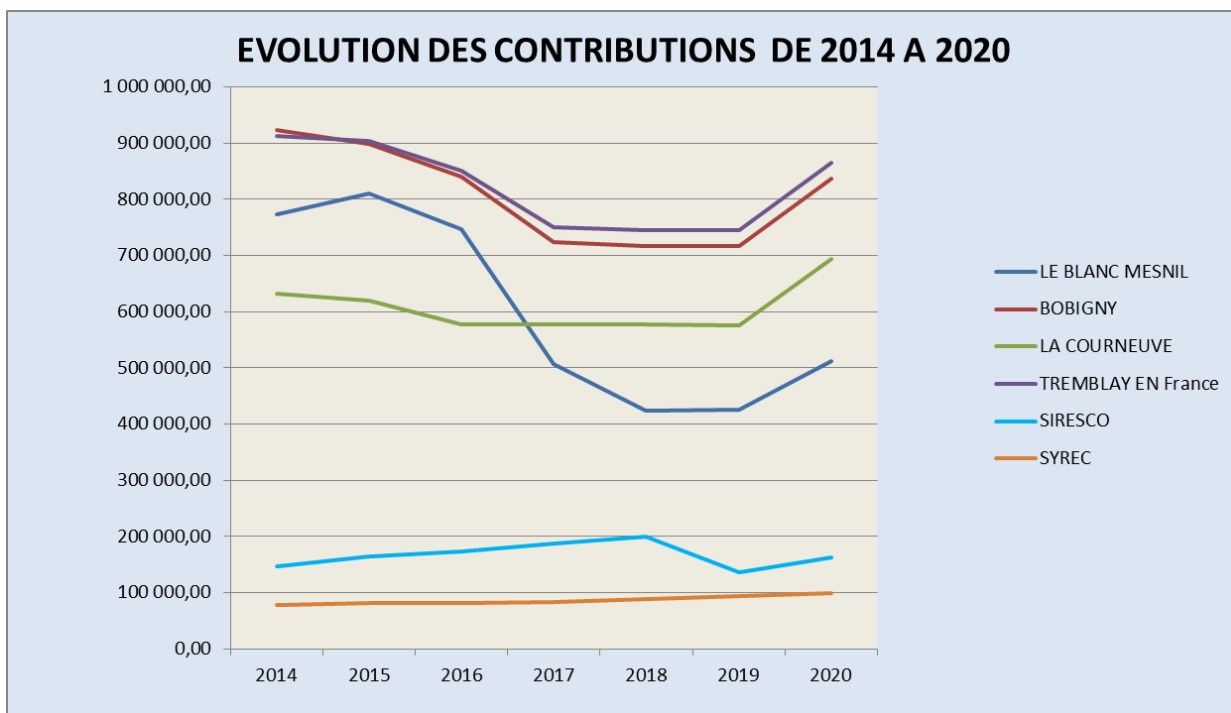
J'ajoute, en rappel à mon propos introductif, qu'à partir de 2020, les contributions traduiront le coût réel du besoin de financement, dans la mesure où l'excédent de fonctionnement ne permet plus de diminuer de façon notable l'impact sur les membres adhérents.

Les recettes du syndicat sont constituées pour 88% des contributions des adhérents et pour 6% des participations financières provenant des partenaires conventionnels.

• CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS (PROJET 2020) :

VILLES	2014	2019	2020						montant 2019/2020	Comparaison 2014/2020 %	Comparaison 2014/2020 montant
			coûts poste 275€	Compétences obligatoires tous	Compétences obligatoires ville	option 1	option 2	total			
LE BLANC MESNIL <i>nombre de postes</i>	773 790,84 615	424 735,00 315	86 625,00 315	155 000,00	270 000,00			511 625,00	86 890,00	-33,88%	-262 165,84
BOBIGNY <i>nombre de postes</i>	923 244,22 700	717 300,00 700	192 500,00 700	155 000,00	270 000,00	125 000,00	95 000,00	837 500,00	120 200,00	-9,29%	-85 744,22
LA COURNEUVE <i>nombre de postes</i>	632 581,78 630	575 225,00 525	144 375,00 525	155 000,00	270 000,00	125 000,00		694 375,00	119 150,00	9,77%	61 793,22
TREMBLAY EN FRANCE <i>nombre de postes</i>	911 911,28 780	744 200,00 800	220 000,00 800	155 000,00	270 000,00	125 000,00	95 000,00	865 000,00	120 800,00	-5,14%	-46 911,28
TOTAL <i>nombre de postes</i>	3 241 528,12 2725	2 461 460,00 2340	643 500,00 2340	620 000,00	1 080 000,00	375 000,00	190 000,00	2 908 500,00	447 040,00	-10,27%	-333 028,12

ETS PUBLICS	2014	2019	2020						montant 2019/2020	Comparaison 2014/2020 %	Comparaison 2014/2020 montant	
			coûts poste 275€	Compétences obligatoires tous	Compétences obligatoires établissement public	compétence optionnelle	taux de pondération	montant pondéré				
SIRESCO <i>nombre de postes</i>	146 168,97 50	136 277,50 50	17 875,00 65	155 000,00	20 000,00			0,840	162 015,00	25 737,50	10,84%	15 846,03
SYREC <i>nombre de postes</i>	77 396,00 26	94 022,07 26	7 150,00 26	155 000,00	20 000,00	185 000,00		0,270	99 130,50	5 108,43	28,08%	21 734,50
TOTAL <i>nombre de postes</i>	223 564,97 76	230 299,57 76	25 025,00 91	310 000,00	40 000,00	185 000,00			261 145,50	30 845,93	16,81%	37 580,53



1/ Communes adhérentes

En rappel du ROB de l'année précédente, de 2015 à 2019, on constate une baisse globale des contributions, souhaitée par le projet de mandature, soit - 20,89% et ceci nonobstant l'entrée en application des statuts modifiés, qui se sont accompagnés pour trois adhérents sur six, d'une réduction de leur périmètre d'adhésion et donc de leur contribution.

Par comparaison avec 2014, l'effort contributif des adhérents villes est largement contenue, puisque d'un total de 3 241 K€ en 2014, les contributions vous sont proposées à 2 908 k€, soit une diminution de 333 k€.

Toutes ces baisses n'ont pas affecté la qualité du service rendu, alors même que les projets sont en progression du fait d'une part de la pénétration croissante de la dématérialisation dans les process métiers et d'autre part du poids non négligeable des évolutions législatives et réglementaires.

J'ajoute d'ailleurs, plus généralement, que les systèmes d'information sont devenus incontournables dans le fonctionnement des services.

2/Groupements de collectivités adhérents (SIRESCO/SYREC)

Si l'on se réfère également à la période de 2014 à 2020, l'évolution de la contribution reste contenue, dans un contexte de développement intense de l'outil métier des établissements publics de restauration collective.

S'agissant plus spécifiquement du SIRESCO, la progression de la contribution + 25 k€, entre 2019 et 2020, s'explique par les coûts induits par l'installation du nouveau site de production, par l'augmentation du nombre de postes et, comme pour tous les adhérents, l'obération quasi-totale de l'excédent de fonctionnement.

S'agissant du SYREC, l'augmentation de la contribution de 5 k€ pour la même période résulte directement de ce dernier élément.

• PARTICIPATION DES STRUCTURES NON ADHERENTES

Pour information les partenaires (avec conventions) sont au nombre de 5 en 2020, comme en 2019 :

- OPH de Bobigny
- Bobigny Musique 93
- Sips
- Semipfa
- Siaep TC

Les recettes inscrites à ce chapitre sont évaluées à : 210 K€ (242 K€ en 2019).

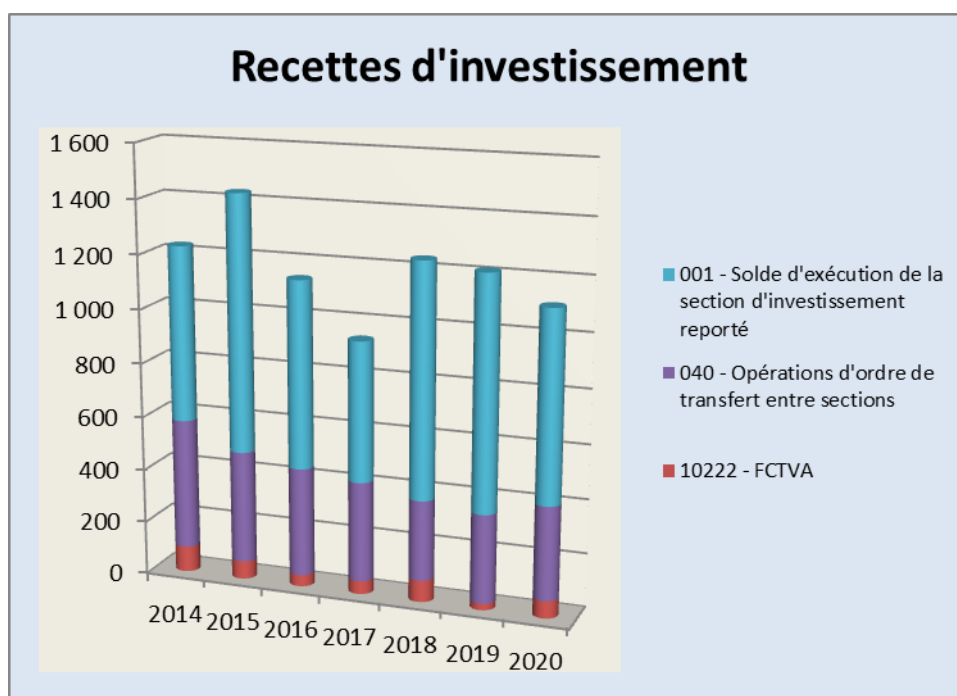
Cette diminution résulte de la révision du périmètre de la convention avec le SIPS, du fait de sa restructuration dans le contexte à venir des jeux olympiques 2024.

Un avenant à la convention sera présenté à la prochaine séance du Comité Syndical, pour une effectivité au 1^{er} janvier 2020.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement, en absence d'emprunt, sont composées de :

- les dotations aux amortissements
- le FCTVA
- l'excédent prévisionnel de clôture de l'exercice 2019 de la section.



LES DEPENSES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>011 - Dépenses courantes</i>	1 453	1 606	1 821	1 527	1 375	1 139	1 139
<i>012 - Personnel</i>	2 380	2 570	2 519	2 401	2 197	2 064	2 055
<i>65/66/67 - Intérêts emp.+divers</i>	86	122	91	64	70	70	62
<i>022 - Dépenses imprévues</i>	0	0	0	100	100	0	0
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	484	416	403	370	297	329	346
TOTAL	4 403	4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	3 602

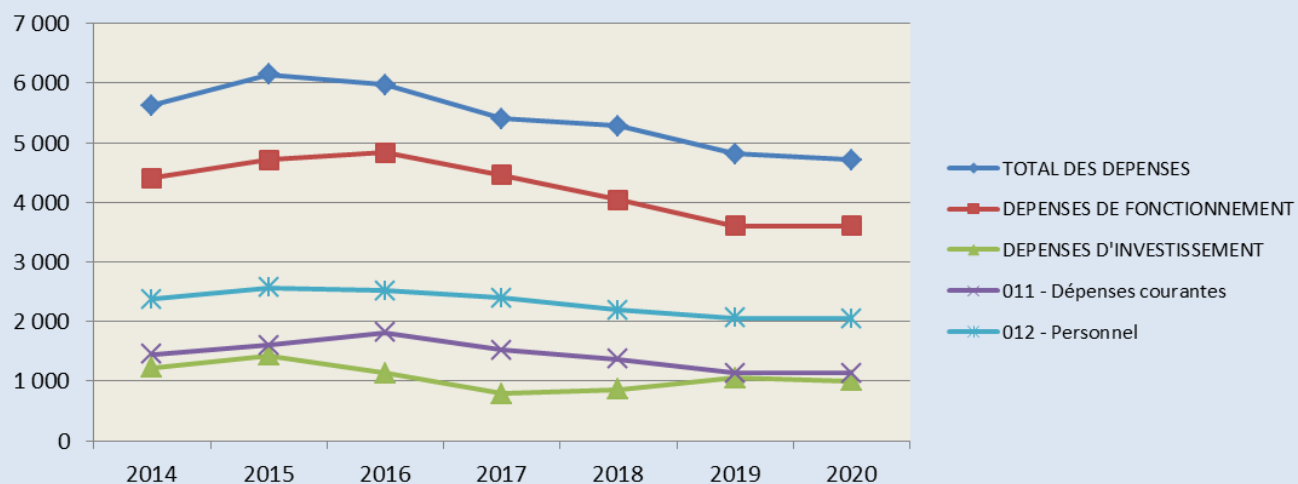
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>16/27 - Emprunts</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>20/21/23/27 - Logiciel/matériel</i>	1 228	1 432	1 138	743	810	980	930
<i>020 - Dépenses imprévues</i>	0	0	0	50	50	79	75
TOTAL	1 228	1 432	1 138	793	860	1 059	1 005

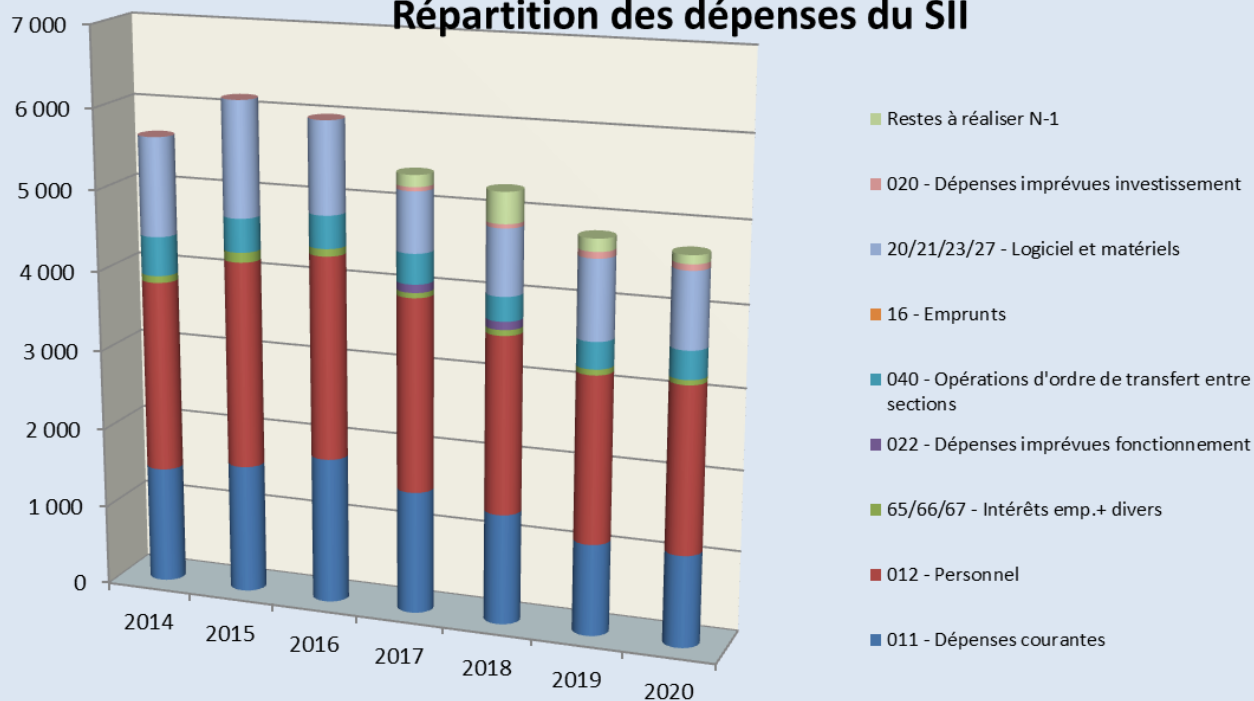
<i>Restes à réaliser N-1</i>				144	380	155	105
------------------------------	--	--	--	-----	-----	-----	-----

TOTAL DEPENSES	5 631	6 146	5 972	5 399	5 279	4 816	4 712
-----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Evolution des dépenses du SII



Répartition des dépenses du SII



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses fait toujours l'objet d'une vigilance particulière pour rester maîtrisées.

En 2020, les prévisions de dépenses de fonctionnement sont à l'instar des recettes de la section :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 403	4 714	4 834	4 462	4 039	3 602	3 602

Evolution : De 2014 à 2020 : - 18,2%

Comme indiqué en préambule, les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement sont gelés, malgré les charges accrues provenant des évolutions économiques (SYNTEC et inflation) et réglementaires (DSN et plus globalement l'augmentation des procédures dématérialisées).

011 – Dépenses courantes.

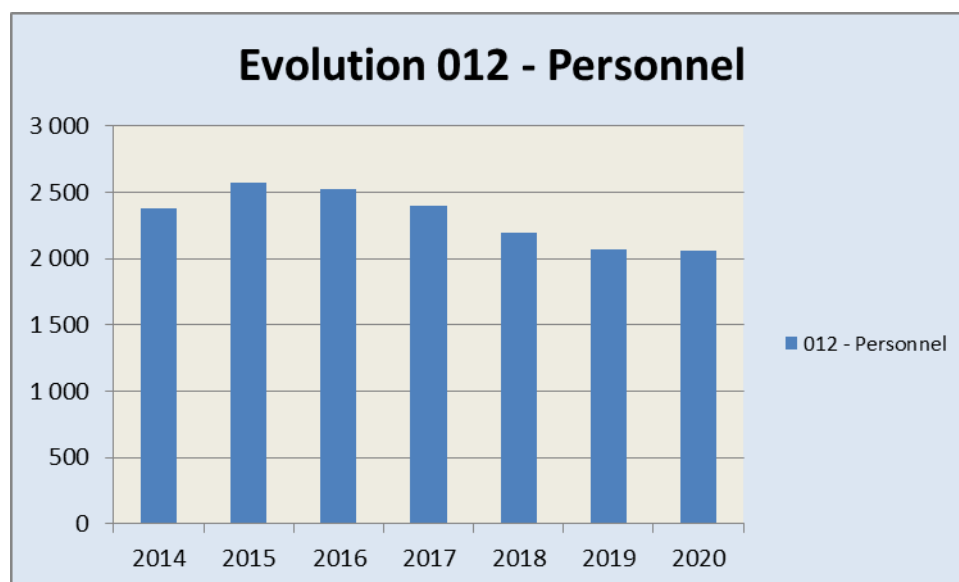
Le SII poursuivra en 2020 ses efforts de bonne gestion, en continuant d'améliorer et de développer les services offerts à ses adhérents, sans alourdir le poids des contributions.

Ainsi, les crédits de ce chapitre restent constants.

012 – Personnel.

Nonobstant une gestion du personnel à flux très tendu, les emplois gelés depuis 2018 seront maintenus comme tel en 2020.

La masse salariale évoluera donc uniquement sous l'effet des mesures réglementaires nationales (PPCR et GIPA, si reconduits).



Chapitre 68, compte 6811

Ce chapitre est estimé à 346 K€ de dépenses relatives aux dotations aux amortissements.

Le respect des règles d'équilibre budgétaire est assuré par l'épargne anticipée pour 2020 et par les reports des exercices précédents.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Pour rappel, le SII n'a pas recours à l'emprunt, dans la mesure où ses recettes d'investissement suffisent à équilibrer la section.

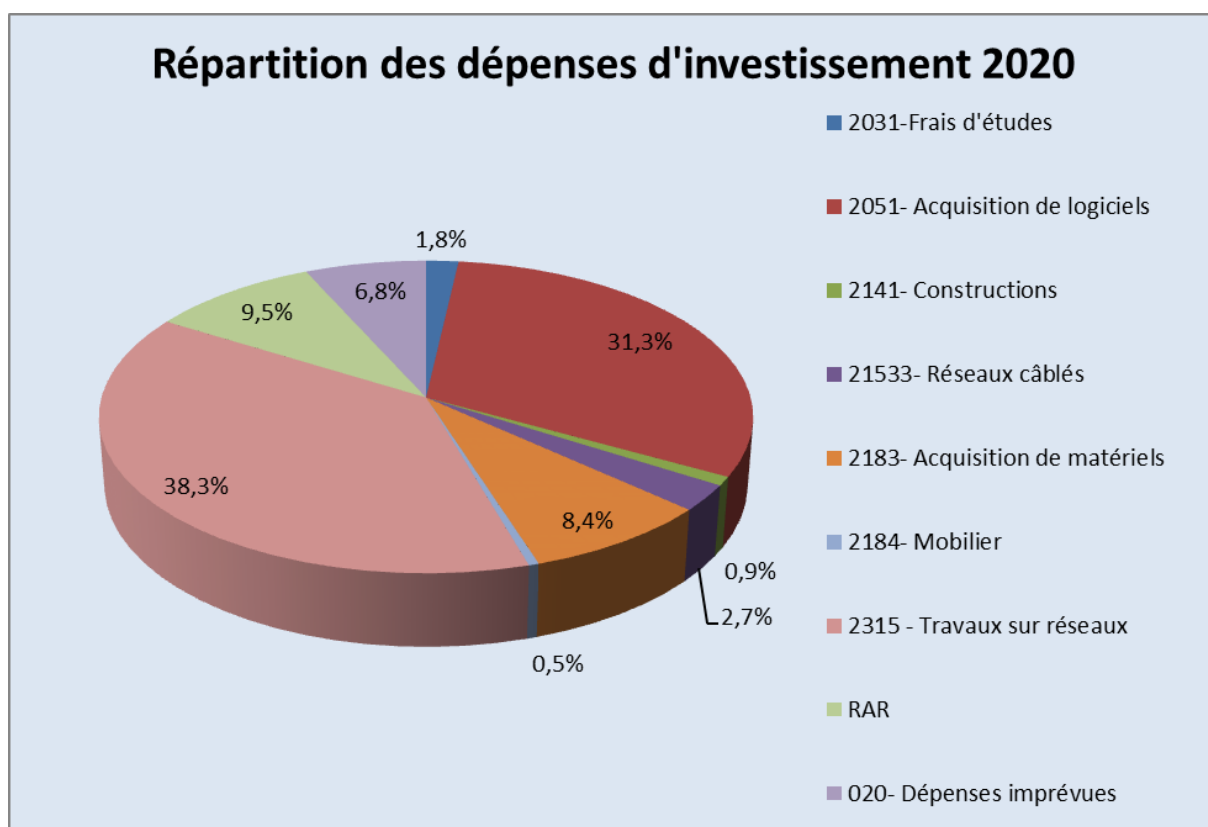
S'agissant de la description des dépenses de la section, ces dernières sont reprises dans le projet de plan informatique 2020, présenté à cette séance (mémoire n°2).

Les éléments marquants de 2020 porteront sur :

- la sécurisation des données
- la poursuite de la modernisation des outils, permettant de répondre aux évolutions réglementaires, notamment celles affectant le SIRH.
- le remplacement de la solution enfance.

Compte tenu de la baisse des crédits (- 104 k€), seuls les projets jugés prioritaires seront conduits.

Une réserve reste constituée au chapitre 020.



RESULTAT PREVISIONNEL

- **001 – Résultat d'investissement dégagé (estimation 700 K€).**

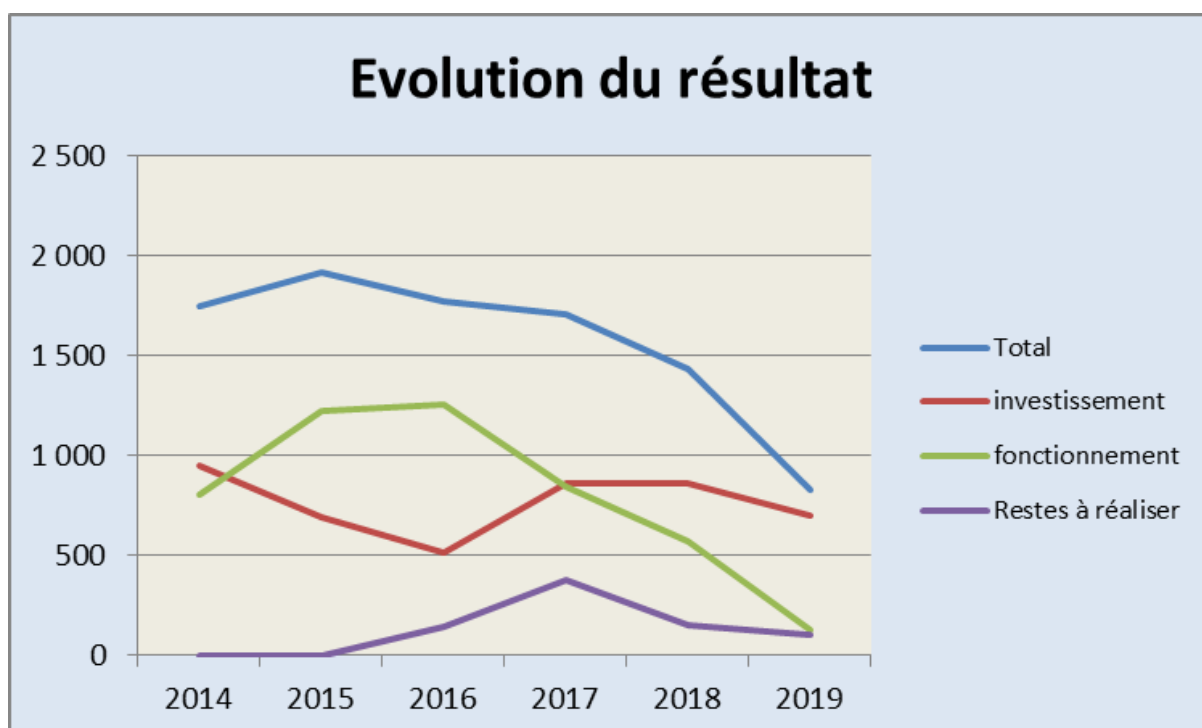
Le tableau ci-dessous fait apparaître une baisse de l'excédent global d'investissement, duquel il convient de déduire des restes à réaliser estimés (105 K€).

Cette situation résulte d'un décalage prévisionnel de facturation à la clôture de l'exercice 2019.

- **002 – Résultat de fonctionnement dégagé (estimation 130 K€).**

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement traduit, comme prévu, la fin de la restitution de l'excédent, tel que décidée par notre assemblée en début de mandature.

RESULTAT						
Résultat	2014	2015	2016	2017	2018	Prévisionnel 2019
<i>Fonctionnement</i>	801	1 224	1 257	845	571	130
<i>Investissement</i>	949	692	518	863	861	700
<i>pour mémoire Restes A Réaliser</i>	0	0	144	380	155	105
TOTAL	1 750	1 916	1 775	1 708	1 432	830

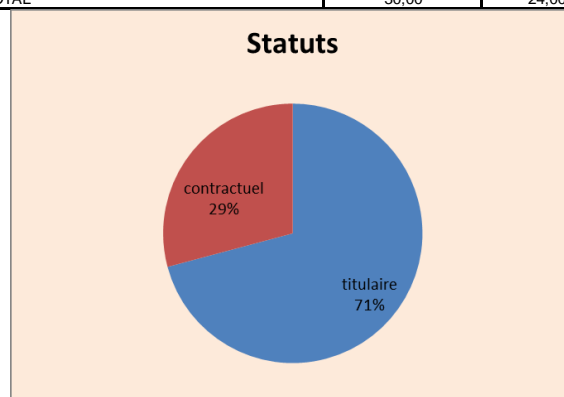


VOLET RESSOURCES HUMAINES

En complément des informations précédentes, le rapport d'orientation budgétaire du SII comporte les éléments ci-après :

Rappel des effectifs par grade et par sexe et quotité de travail sur emplois permanents :

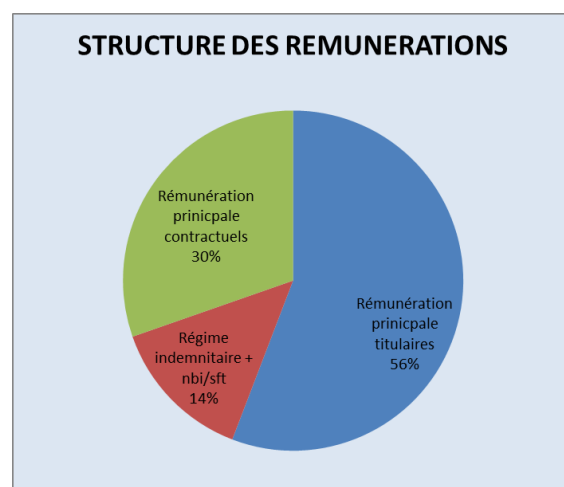
Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	Sexe de l'agent	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Statut de l'agent	Quotité travail (en %)
Directeur Général 20 000 à 40 000 habitants	A	F	1,00	1,00	emploi fonctionnel	100
Attaché hors classe	A	F	1,00		titulaire	emploi d'origine DG
Attaché Principal	A	H	1,00	1,00	titulaire	100
Attaché	A	1 F + 9 H	12,00	10,00	titulaire	97
Rédacteur Principal 1ère classe	B	F	1,00	1,00	titulaire	100
Rédacteur	B		1,00	0,00		
Ingénieur principal	A	H	2,00	2,00	titulaire	100
Ingénieur	A	H	10,00	8,00	titulaire	100
Adjoint Technique	C	H	1,00	1,00	titulaire	100
TOTAL			30,00	24,00		



A cette composition des effectifs, s'ajoute un emploi non permanent d'attaché territorial, exerçant les fonctions de directeur de projets : emploi occupé, à temps complet, par un homme.

Rémunération

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	evolution 2014-2020
Rémunération principale titulaires	260	761	830	830	817	791	791	
Régime indemnitaire + nbi/sft	178	398	447	255	236	196	196	
Rémunération principale contractuels	1168	610	482	600	430	430	430	
Total	1606	1769	1759	1685	1483	1417	1417	-11,77%



Avantages en nature :

- Tickets restaurant : valeur faciale 8,50 € avec prise en charge par le SII à hauteur 60% (tous les agents).
- Participation mutuelle : 20 € par mois et par agent (14 agents concernés).
- Participation prévoyance : 15 € par mois et par agent (1 agent concerné).

S'agissant de ces deux derniers volets, le SII a engagé une procédure de renouvellement d'adhésion aux contrats groupes du Centre de Gestion.

Le temps de travail :

La délibération du Comité Syndical, prise en 2001, en considération de la réglementation, reste applicable pour 2020.

EVOLUTION DES SERVICES POUR 2020

1. Etudes fonctionnelles :

Pour l'année 2020, en plus de la poursuite des projets liés à la dématérialisation du Système d'Information pour la Gestion Financière (SIGF), le SIRH sera fortement impacté par des évolutions règlementaires et fonctionnelles.

- **SIRH** : Mise en place de la DSN (Déclaration Sociale Nominative).
- **SIRH** : Mise en place VRA (Veille Règlementaire Automatisée), GPEC.
- **SIGF** : Déploiement des modules E-élaboration, E-Achat, E-facture, ASAP.
- **Gestion Enfance** : Remplacement de la solution Concerto phase 2.
- **Gestion du temps** : Extension du périmètre de la gestion du temps.
- **Dématérialisation gestion des délibérations** : Déploiement du logiciel AIRS Délib.
- **CMS** : Mise en œuvre du DMP (Dossier Médical Partagé).

2. Production :

Les projets techniques concerneront principalement l'amélioration de l'architecture technique et de la sécurité des systèmes :

- **PCA** : Mise en service et montée en charge nouveau site PCA.
- **Supervision** : Poursuite de mise en place et d'amélioration d'outils de mesure et de surveillance des systèmes.
- **Exploitation** : Déploiement et réorganisation de l'outil ordonnanceur.
- **Liaisons de secours** : Poursuite de mise en œuvre des liens de secours vers du haut débit.
- **Sauvegardes** : Installation d'une réplique du système de sauvegarde site PCA.

3. Assistance à maîtrise d'ouvrage :

- **RGPD** : Poursuite de mise en conformité RGPD des systèmes.
- **CMS** : Mission AMOA pour le remplacement de la solution CMS.
- **GPAO** : Pilotage du déploiement et de la mise en production de la solution RESTOR 2.

CONSTAT FINANCIER

Ce projet de ROB 2020 réaffirme la volonté du syndicat de mener une gestion des systèmes d'information responsable, moderne et adaptée au contexte local et national.

Il est important de noter que l'équilibre de l'exercice 2020, ne peut plus s'opérer en actionnant de façon significative le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Cette situation programmée et sur laquelle, j'ai largement communiquée, conduit, pour équilibrer la section, à fixer les contributions sur la base du besoin de financement inhérent aux coûts réels des compétences exercées par le SII au profit de ses membres et de l'excédent résiduel estimé de 130 k€.

Cet effort consenti par les membres permettra au SII de poursuivre ses activités et de garantir ainsi une bonne marche des services de l'ensemble des adhérents.

Je vous propose de débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.